



## Recours possible pour la création d'une entreprise sans diplôme

Par eurl, le **01/05/2008** à **19:33**

bonjour,mon mari souhaite créer une entreprise en tant que décorateur intérieur et extérieur,il pense proposer des idées aux clients mais également participer aux travaux de rénovation ou d'agencement qui seront nécessaire.Le problème est que mon mari n'a pas de diplôme, mais une expérience personnelle importante étant donné qu'il a déjà rénové ses trois maisons successives. La chambre de métiers refuse donc de lui donner son immatriculation si il n'a pas de diplôme d'état. Mon mari a 40 ans il était cadre commercial dans le médical et il a été licencié. Il n'a pas envie de retourner à l'école pendant deux ans, ni de faire une formation de six mois pour avoir un diplôme. Comment nous sortir de cette impasse et créer cette société malgré tout et en toute légalité.Merci